

Dossier ANL n° _____ (mention obligatoire)

Déclaration sur l'honneur

(à retourner dûment complétée et signée, sans aucune mention rayée)

Je soussigné(e),
demeurant
certifie :

- vivre seul(e) OUI NON

Si NON :

- que les personnes, ci-après, vivent habituellement à mon foyer, (y compris les enfants en visite, quel que soit le mode de garde), au sens de l'Arrêté Ministériel n° 2024-552 du 10 octobre 2024, relatif à l'Aide Nationale au Logement ;

Nom(s) / Prénom(s) / Date(s) de naissance.

Il est rappelé que les documents d'identité (carte(s) d'identité ou carte(s) de résident) doivent être en cours de validité et qu'en cas de renouvellement, il convient de joindre une nouvelle copie du document, même en dehors de la période de révision du dossier.

- n'avoir, moi-même - et s'il y a lieu - les personnes vivant habituellement à mon foyer, au sens de l'Arrêté Ministériel susvisé, **perçu des ressources financières** de quelque nature que ce soit autre que celles déclarées à l'occasion du dépôt ou de la révision de mon dossier d'Aide Nationale au Logement, avoir déclaré tous biens immobiliers, s'il y a lieu.

J'autorise, le cas échéant, la Direction de l'Habitat à contacter la Direction de la Sûreté Publique, Section des Résidents, aux fins de confirmation de la situation susvisée, déclarée, conformément à l'article 13 de l'Arrêté Ministériel n° 2024-552 du 10 octobre 2024.

En cas de fausse déclaration, l'Aide Nationale au Logement peut être suspendue pour une durée maximale d'une année et les sommes indûment versées immédiatement exigibles.

Monaco, le

Signature